conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022 Version 4.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV TABS 2 X 56 TABS

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Werner & Mertz France Professional SASU Société

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin +330169189500

Téléphone Téléfax +330169288965 Produktsicherheit@werner-mertz.com

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice Personne de contact

: Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	SODIUM CARBONATE PEROXIDE 239-707-6 01-2119457268-30	Acute Tox. 4; H302 Ox. Sol. 3; H272 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 7,5 - < 25 % Eye Dam. 1; H318 >= 25 %	15 - 30
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 500-213-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - 10 %	5 - 15
acide silicique, sel de sodium	SODIUM SILICATE 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 5
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Acute Tox. 4; H302 Ox. Sol. 3; H272	>= 15 - < 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

	239-707-6 01-2119457268-30	Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 7,5 - < 25 % Eye Dam. 1; H318 >= 25 %	
hydrogénocarbonate de sodium	SODIUM BICARBONATE 205-633-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 15
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 500-213-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - 10 %	>= 10 - < 15
acide silicique, sel de sodium	SODIUM SILICATE 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	>= 2 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
cellulose	CELLULOSE 232-674-9		>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022 Version 4.3

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate

aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) <** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00046 **>

<** Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00047 **>

<** Phrase language not available: FR | CUST - WM01.00048 **>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cellulose	CELLULOSE	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	12,8 mg/cm2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

SODIUM CARBONATE PEROXIDE				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	6,4 mg/cm2
acide silicique, sel de sodium SODIUM SILICATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,59 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,61 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Eau douce	0,035 mg/l
	Eau de mer	0,035 mg/l
acide silicique, sel de sodium SODIUM SILICATE	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	348 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

> concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

Aspect : comprimé

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 9,9, Concentration: 10,00 g/l

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Donnée non disponible Vitesse de combustion Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.034 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.034 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

hydrogénocarbonate de sodium

SODIUM BICARBONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.220 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,74 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

cellulose

CELLULOSE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Composants:

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Résultat : Irritation de la peau

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Résultat : Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques Pas d'irritation des yeux

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la

peau et l'appareil respiratoire.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Provoque de graves lésions des yeux.

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

15630-89-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 2 mg/l

Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO) 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l

> Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

Facteur M (Danger à court terme

(aigu) pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

: 220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes 10 mg/l

> Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

acide silicique, sel de sodium 1344-09-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) 15630-89-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

: NOEC: 2 mg/l

Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

hydrogénocarbonate de sodium 144-55-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 8.250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 7.100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5.200 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.350 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4.100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 576 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO) 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)

. '

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l

Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

acide silicique, sel de sodium 1344-09-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur

le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Non applicable

: Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 15 - <30% agents de blanchiment oxygénés, zéolites, 5 - <15% Agents de surface non ioniques, polycarboxylates, <5% savon,

: Non applicable

: Non applicable

enzymes, Parfums, PROTEASE, AMYLASE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Skin Irrit. : Irritation cutanée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTIV TABS 2 X 56 TABS

WM 0712586 Numéro de commande: 0712586

Version 4.3 Date de révision 27.07.2022 Date d'impression 25.11.2022

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Dam. 2

H319

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

500000002270